






Contrats internationaux : l'impact des sanctions américaines sur les PME et ETI

JEAN-CLAUDE BEAUJOUR | Le 08/08 à 07:00 |     



Jean-Claude Beaujour, docteur en droit et associé du cabinet Smith d'Oria, Vice-président de France-Amériques - Caroline Doutré

Chronique | PAROLES D'AVOCATS (2/10). La défense de nos PME, ETI et start-up face à l'extraterritorialité des lois américaines mérite un dispositif législatif et réglementaire à la hauteur des enjeux.

L'amende record de 9 milliards de dollars infligée, en 2014, à BNP Paribas par le juge new-yorkais Lorna Schofield pour avoir contourné les embargos américains a fait couler beaucoup d'encre. Cette affaire n'était hélas pas un cas isolé. Dans une moindre mesure le Crédit Agricole, Alstom, Alcatel-Lucent et Total sont autant d'entreprises françaises à avoir été inquiétées par la justice américaine pour ce motif. Sans compter que les dirigeants et les cadres des entreprises poursuivies peuvent aussi être détenus à tout moment, s'ils se rendent sur le territoire américain, et condamnés à des peines d'emprisonnement, même s'ils ne sont pas américains.

Il suffit d'un paiement en dollars américains, d'utiliser une puce électronique ou un iPhone, d'un échange de courriels qui aurait transité par un serveur américain ou encore d'un séjour de quelques heures sur le territoire des Etats-Unis lors de la négociation d'un contrat pour que la juridiction étrangère se reconnaisse compétente.

L'annonce récente par le président Trump de la sortie de l'accord sur le nucléaire iranien (Joint Comprehensive Plan of Action) et de la reprise des sanctions économiques qui l'accompagnent ne manquera pas de relancer ce débat sur les risques encourus par nombre de nos entreprises.

Si ce dispositif touche essentiellement les grandes entreprises, il faut bien avoir conscience que PME- TPE ayant des activités à l'international ou dont les transactions sont en dollars sont tout aussi concernées. Et ce même si l'on sait bien que la justice américaine ne les a certainement pas en premier lieu dans son viseur. Pour autant ce sont elles qui ont le plus besoin d'être accompagnées dans un processus bien complexe car elles n'ont pas nécessairement les outils pour s'en prémunir.

En effet, les grands groupes bénéficient d'une palette de solutions et de programmes de compliance et de due diligence très poussés pour s'assurer qu'ils ne vont pas commercer, directement ou indirectement avec des sociétés ou personnes sous sanctions.

Adapter la protection juridique aux PME-TPE

En revanche de tels dispositifs préventifs sont à la fois inadaptés et trop coûteux pour les PME et ETI. Ces dernières sont dans une insécurité juridique totale alors que c'est précisément celles-là qui doivent être protégées et qui doivent plus que jamais être attentives à leur façon de travailler à l'international.

En premier lieu, cédant à la signature de contrats « clé en mains » elles doivent être plus attentives lors de la négociation et la conclusion de contrats à anticiper l'hypothèse future de sanctions du type de celles qui pèsent sur l'Iran. En 2016 par exemple, le groupe Xerox a demandé à ses fournisseurs français de ne pas faire d'affaires avec l'Iran si elles voulaient continuer à travailler avec lui. Elles doivent donc veiller à exiger l'insertion d'une clause d'imprévisibilité ou de hardship pour limiter de fait les conséquences de sanctions internationales sur l'exécution des contrats.

En deuxième lieu, il faut avant tout que les services publics français prêtent une assistance organisée à ces entreprises pour négocier des waiver partiels - délais supplémentaires - avec les autorités américaines afin qu'elles aient le temps nécessaire pour amortir ces retournements de situation.

En troisième lieu, puisqu'elles subissent des décisions politiques, il serait légitime que soit mise en place une protection juridique plus adaptée que celles qui existent aujourd'hui car les PME et ETI et nos start-up ne sont pas en mesure de faire face aux frais liés aux éventuelles poursuites judiciaires et aux pénalités américaines qui pourraient en découler.

Des conséquences financières considérables

Enfin, les conséquences financières pouvant être considérables pour les entités concernées, l'on peut imaginer la mise en place d'un fonds de garanties. Il pourrait venir au secours des entreprises qui se verraient contraintes de cesser toute activité avec un pays ou avec des personnes ou sociétés visées par les sanctions. Et ce d'autant que la situation géopolitique est à ce point changeante que nul ne peut prédire quels pays risquent de faire l'objet de sanctions, même à brève échéance.

On l'aura compris, les sanctions économiques constituent une menace et un risque d'affaiblissement pour nos PME et nos start-up. Sans compter que le risque de restriction de leurs activités aux Etats-Unis parmi la palette de pénalités encourues constitue un frein majeur à leur croissance, au moment où de nombreuses initiatives sont lancées à l'international, à l'instar de la French Tech par exemple. La défense de nos PME et ETI et start-up face à l'extraterritorialité des lois américaines est un sujet d'intérêt national et mérite tout un dispositif législatif et réglementaire à la hauteur des enjeux.

Cette chronique vous est proposée dans le cadre d'une série d'été.

Par **Jean-Claude Beaujour**, docteur en droit et associé du cabinet Smith d'Oria, Vice-président de France-Amériques.

Contenus sponsorisés par Ligatus 



PUBLICITE CHAMBRE FRAÎCHE
Ce dispositif refroidit naturellement et bien moins cher que des systèmes de climatisation



PUBLICITE PERDRE DU VENTRE
Surpoids : Un ingénieur a découvert ce truc à faire tous les jours



PUBLICITE LES MAUX DE DOS
Le Champ de Fleurs va plus loin que soulager la douleur de vos maux de dos !

Annonce 



mayer jean noel - entreprise de couverture

 Mayer Jean-noel [CONSULTER](#)

- OUTILS ET SERVICES**
- > Contrat de prestation de services
 - > Offre d'achat d'un bien immobilier auprès d'une agence immobilière
 - > Contrat de vente sur clic
 - > Taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés
 - > Offres d'emploi juridique
 - > Nominations juridique

DÉCOUVREZ LE SERVICE
CRÉATION ET GESTION DES
SOCIÉTÉS

[CLIQUEZ ICI](#) 